

Appartement mère
enfants avec un
accompagnement
aux soins de
puériculture et
à la parentalité



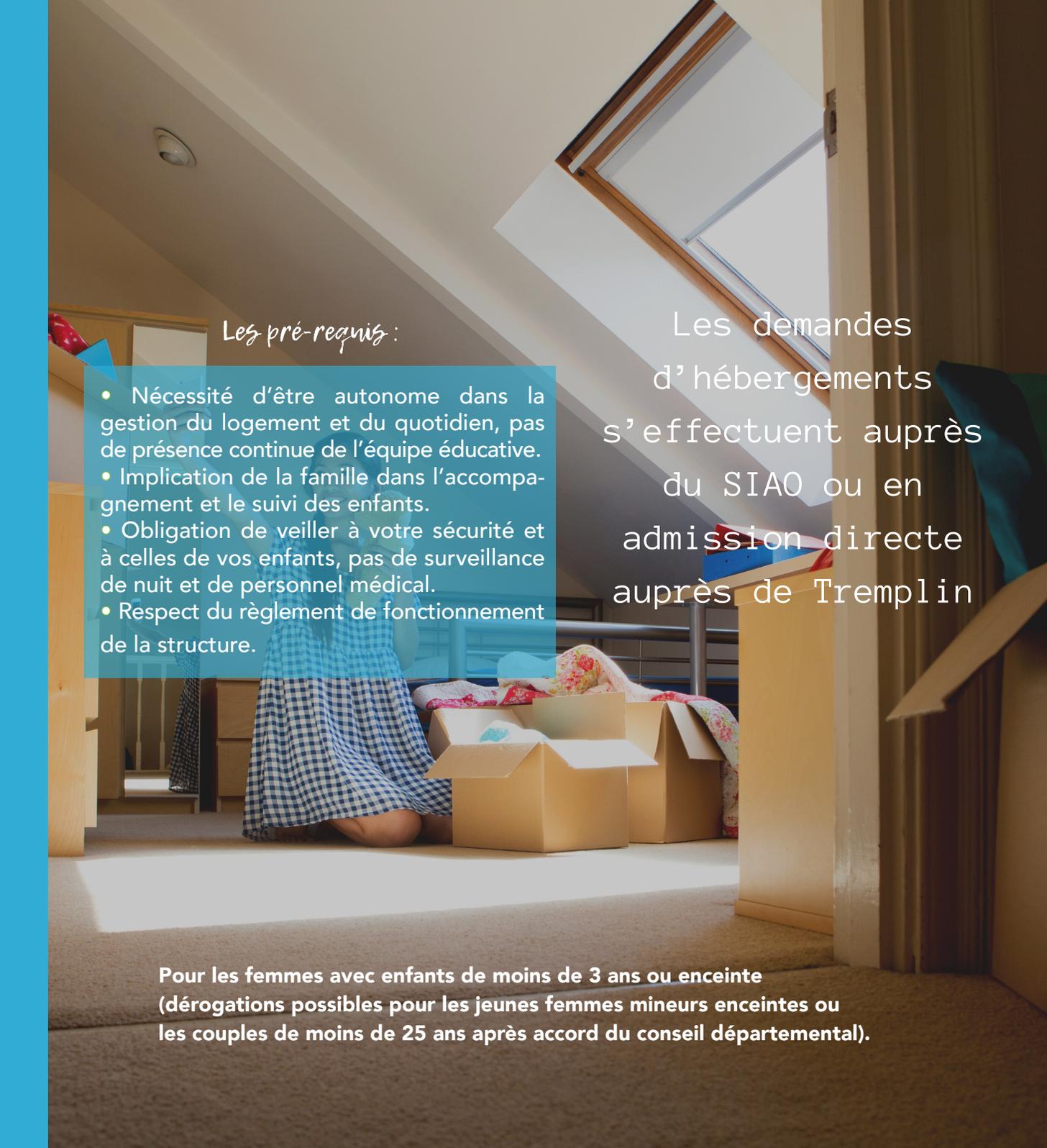
Contactez-nous

4, rue de la Passerelle
43000 Le PUY en VELAY
Tél : 04 71 09 27 25
contacttreplin@asea43.org

Mères enfants

PÔLE PRÉCARITÉ INSERTION





Les pré-requis :

- Nécessité d'être autonome dans la gestion du logement et du quotidien, pas de présence continue de l'équipe éducative.
- Implication de la famille dans l'accompagnement et le suivi des enfants.
- Obligation de veiller à votre sécurité et à celles de vos enfants, pas de surveillance de nuit et de personnel médical.
- Respect du règlement de fonctionnement de la structure.

Les demandes
d'hébergements
s'effectuent auprès
du SIAO ou en
admission directe
auprès de Tremplin

**Pour les femmes avec enfants de moins de 3 ans ou enceinte
(dérogations possibles pour les jeunes femmes mineurs enceintes ou
les couples de moins de 25 ans après accord du conseil départemental).**

Les conditions d'accueil des appartements mères enfants :

- Un hébergement en appartement meublé et équipé en matériel de puériculture sur la ville du Puy.
- Une autonomie dans la gestion de l'appartement et du quotidien.
- Un accompagnement social individualisé et global par un référent social, construction d'un projet personnalisé avec la personne (écoute, disponibilité, accès aux droits, santé, famille, emploi, logement ...).
- Un suivi régulier avec des entretiens hebdomadaires et des visites à domicile.
- Des actions famille.
- Un accompagnement aux soins de puériculture et à la parentalité par une puéricultrice et un référent spécifique.
- La possibilité de l'intervention d'une TISF (Technicien de l'intervention sociale et familiale).
- Un accompagnement possible par les équipes mobiles de psychiatrie précarité ou infanto-juvénile.
- coordination et secret partagé entre les différents professionnels.